



**Veillez nous tenir informés à
equality@ituc-csi.org**



Stop à la violence sexiste au travail! Soutenez une Convention de l'OIT!

Il est estimé qu'au moins une femme sur trois dans le monde entier a été contrainte à des relations sexuelles, battue ou maltraitée au cours de sa vie et que cette violence est la principale cause de décès et d'incapacité parmi les femmes âgées de 15 à 44 ans. La violence à l'égard des femmes et des jeunes filles est la forme la plus répandue et la plus tolérée de violation des droits humains. Elle est présente partout: dans leur foyer, à l'école, dans la rue et au travail. Seuls quelques pays assurent une protection contre la violence sexiste sur le lieu de travail. Une Convention de l'OIT pourrait combler cette lacune!

Un nouvel élan dès maintenant!

Une proposition fait actuellement l'objet d'une discussion à l'OIT en vue de l'adoption d'une Convention sur la violence sexiste. Nous devons, toutefois, obtenir le soutien d'une majorité de membres gouvernementaux du Conseil d'administration de l'OIT à l'adoption d'une Convention. C'est le Conseil d'administration qui peut donner le feu vert!



Pourquoi avons-nous besoin d'une Convention de l'OIT sur la violence sexiste?

Le harcèlement sexuel, la violence psychologique, les menaces et l'intimidation constituent des pratiques courantes sur le lieu de travail. En ratifiant une Convention de l'OIT, les gouvernements s'engagent à mettre leurs lois en conformité avec la norme. La mise en application de lois adéquates est essentielle pour prévenir la violence sexiste au travail. Les syndicats jouent un rôle clé pour garantir l'application des lois et le respect des droits!

Pourquoi les gouvernements devraient-ils soutenir une Convention de l'OIT sur la violence sexiste?

- ✓ Elle contribuerait à la réalisation des droits des femmes
- ✓ Elle réduirait la vulnérabilité des femmes et renforcerait leur indépendance économique et leur productivité au travail
- ✓ Elle permettrait de réaliser des économies! La violence domestique et sur le lieu de travail coûterait à l'économie des millions de dollars en soins de santé, en affaires judiciaires, en pertes salariales et en indemnités de maladie



Que pourrait couvrir une Convention de l'OIT?

- ✓ Une définition large de la violence sexiste au travail, comportant les diverses formes de violence subies par les travailleuses sur leur lieu de travail
- ✓ Des dispositions visant à prévenir la violence sexiste au travail
- ✓ Des mesures destinées à protéger et à soutenir les travailleuses victimes de la violence sexiste
- ✓ Une description des groupes les plus touchés par la violence sexiste: les LGBT, les peuples autochtones et les travailleuses migrantes, les travailleuses atteintes du VIH/SIDA et souffrant d'un handicap, les personnes prises au piège du travail forcé et du travail des enfants

Agissez dès maintenant!

- ✓ Convoquez une rencontre avec votre gouvernement et présentez-lui une déclaration syndicale officielle avançant des arguments à l'appui d'une Convention de l'OIT sur la violence sexiste
- ✓ Contactez les membres gouvernementaux du Conseil d'administration de l'OIT et demandez-lui/leur de soutenir une Convention
- ✓ Envoyez des cartes postales aux ministres du Travail et de la Condition féminine et présentez une pétition signée par un large public, notamment des groupes de femmes, des réseaux des droits humains et des membres des syndicats